

POSTULAT

des députés Gaël Bourgeois (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant les coûts des mutations dans les alarmes SMT (16.12.2011) 2.205

Les alarmes SMT permettent de mobiliser rapidement les forces nécessaires auprès des centres de secours incendie (CSI). Elles sont efficaces et pour que cette efficacité soit constante, il est important que les listings soient tenus à jour par les communes et les responsables des CSI.

Les mutations sont remplies sur des documents excel, puis transmis à l'office cantonal du feu (OCF), qui traduit ensuite informatiquement ces modifications. Le même OCF facture ensuite ces mutations auprès des CSI, à des prix qui semblent relativement important:

- 15 francs pour un changement de numéro
- 35 francs pour sortir (annuler) un nom & numéro (!)
- 70 francs pour y inscrire un nouveau nom & numéro (!)

Vous le comprendrez, ces mutations peuvent rapidement avoir un coût relativement élevé, pour des manipulations informatiques qui apparaissent, de prime abord, relativement simple à réaliser.

Le présent postulat demande donc une justification sur les coûts facturés en rapport avec le temps nécessaire à ces mutations. Il demande également de réévaluer, le cas échéant, les chiffres aujourd'hui facturés.

Sion, le 16 décembre 2011
(11h15)

Gaël Bourgeois, député (suppl.),
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)
Marcelle Monnet Terrettaz, députée,
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)